

Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes



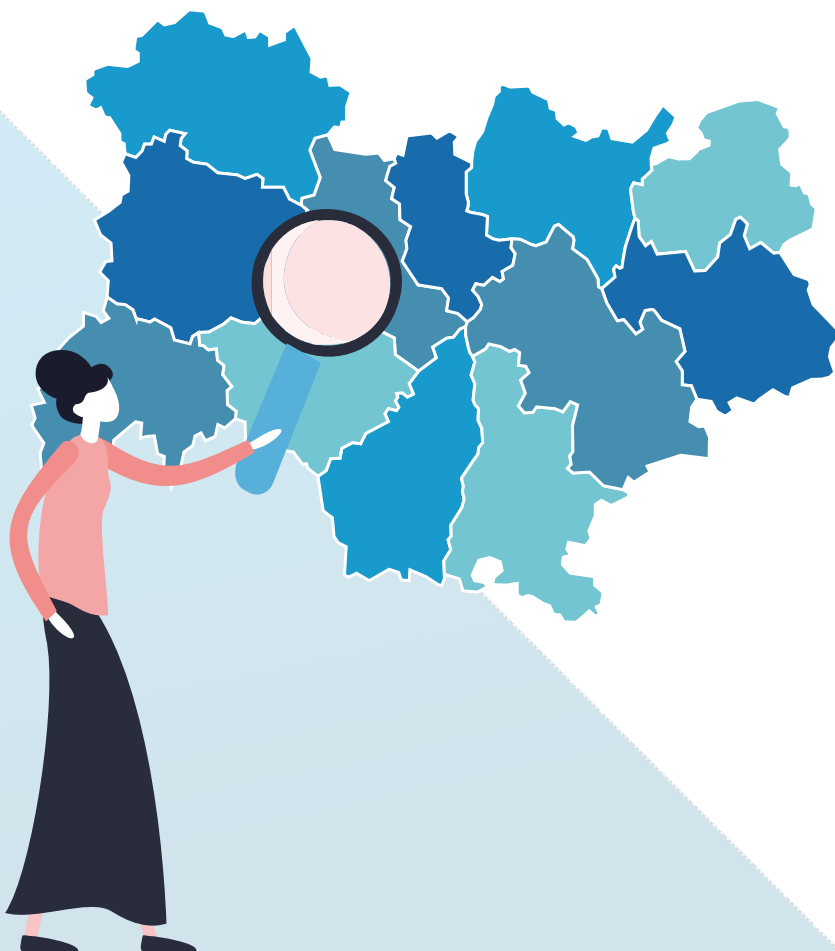
Septembre 2021



- **Intervention de Christine BUGLIANI, directrice du développement opérationnel, Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes**
- **Pôle emploi : missions**
- **Donner aux demandeurs d'emploi les clés pour réussir leur parcours**
- **L'offre de services digitale**



**CHRISTINE BUGLIANI, DIRECTRICE DU
DÉVELOPPEMENT OPÉRATIONNEL
POLE EMPLOI AUVERGNE-RHONE-ALPES**



PÔLE EMPLOI :

missions

Nos 6 missions essentielles

✓ Accueillir et accompagner

Nous accueillons, informons et orientons toutes les personnes – qu’elles soient ou non déjà en poste – dans la recherche d’un emploi, d’une formation, d’un conseil professionnel, d’une aide à la mobilité ou à l’insertion sociale et professionnelle.

✓ Prospecter et mettre en relation

Expert du marché du travail dont il suit au plus près l’évolution, Pôle emploi collecte les offres des entreprises, les conseille dans leurs recrutements et les met en relation avec les demandeurs.

✓ Contrôler

Nous tenons à jour la liste des demandeurs d’emploi afin d’assurer le contrôle de la recherche d’emploi en France.

✓ Indemniser

Nous indemnisons les ayants-droits pour le compte de l’organisme gestionnaire du régime d’assurance chômage et pour le compte de l’État.

✓ Maîtriser les données

Nous recueillons, traitons et mettons à la disposition de nos publics un vaste ensemble de données relatives au marché du travail et à l’indemnisation des demandeurs d’emploi.

✓ Relayer les politiques publiques

Pôle emploi met en œuvre toutes les actions en relation avec sa mission que lui confie l’État, les collectivités territoriales et l’Unédic.



[En savoir plus](#)



**DONNER AUX
DEMANDEURS
D'EMPLOI
LES CLÉS POUR
RÉUSSIR LEUR
PARCOURS**



Personnaliser l'offre de services demandeurs d'emploi

Pôle emploi propose à chaque demandeur un suivi et des services adaptés à ses besoins.



Pour les plus éloignés de l'emploi :

Un accompagnement renforcé, individualisé selon les besoins du demandeur d'emploi, avec des entretiens réguliers en priorité physiques, notamment pour lever les freins périphériques. Pour des jeunes de moins de 26 ans en difficulté d'intégration sur le marché du travail, un accompagnement intensif jeunes vers et dans l'emploi ou la formation leur est dédié.

Pour ceux ayant besoin d'un accompagnement régulier :

Un accompagnement guidé pour un besoin d'appui pour la consolidation du projet ou dans les démarches de recherches d'emploi, par des contacts physiques ou dématérialisés.

Pour les plus autonomes :

Un accompagnement suivi pour des demandeurs d'emploi avec un profil et projet professionnel en adéquation avec le marché de l'emploi. Il est défini sur la base de contacts dématérialisés et l'utilisation des services en ligne.

Pour les demandeurs d'emploi ayant des difficultés spécifiques :

Un accompagnement global, personnalisé et intensif pour des demandeurs d'emploi avec des profils éloignés du marché du travail, cumulant des freins sociaux et professionnels. Il est réalisé et coordonné en binôme avec un travailleur social, les contacts sont très fréquents. Il est co-financé par le FSE.

Zoom sur l'Accompagnement Intensif des Jeunes AIJ

L'AIJ s'adresse aux jeunes qui rencontrent des difficultés récurrentes d'accès à l'emploi durable, ou pour lesquels un risque de chômage de longue durée est détecté. Son objectif : faciliter leur retour à l'emploi ou à la formation pour leur insertion dans le marché du travail.



1. **Dispositif mis en œuvre en décembre 2014** pour les 7 années de la programmation. Il couvre la partie Rhône-Alpes du territoire, et pour la seule année 2018, la partie Auvergne.
2. **Accompagnement individuel d'une durée de 6 mois** assuré par des conseillers dédiés. Depuis octobre 2020 et la mise en place du plan « jeunes », il y a désormais 197 conseillers sur ce dispositif.
3. **Public cible**
Jeunes demandeurs d'emploi de moins de 30 ans, avec une priorité pour ceux de moins de 26 ans.
4. **L'accompagnement peut aller jusqu'à un soutien durant la période d'intégration** en entreprise.

Zoom sur Equip'emploi

Depuis le 13 avril 2021, le parcours Equip'emploi s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits dans 66 agences sur le territoire national, éligibles au projet et en situation de vulnérabilité (résident en QPV, demandeur d'emploi de longue durée, bénéficiaire des minimas sociaux ou encore bénéficiaire de l'obligation d'emploi).

Imaginé par Pôle emploi, ce dispositif est une approche nouvelle, qui se substitue à l'accompagnement renforcé actuel. 72 conseillers sont mobilisés et formés sur cet accompagnement en région au sein des agences de **Grenoble La Bruyère, Vénissieux, Vaulx-en-Velin et Rillieux-La-Pape.**

L'offre de service « Equip'emploi » se distingue par :

1. Une durée d'accompagnement limitée dans le temps qui appelle à un suivi intensif ;
2. Un accompagnement en lien avec les partenaires locaux pour des actions de proximité, hors les murs et au plus près des populations ;
3. Une intensification des relations avec les entreprises locales pour favoriser l'intermédiation et le retour à l'emploi ;
4. Un suivi post accompagnement dans l'emploi ou la formation pour s'assurer de la bonne intégration du demandeur d'emploi et la pérennisation des emplois.



Contacts Equip'emploi

Vénissieux

Elise PRIOU : elise.priou@pole-emploi.fr

Vaulx en Velin

Atika OUARIBA : atika.ouariba@pole-emploi.fr

Rilleux La Pape

Mounir DACHRAOUI : mounir.dachraoui@pole-emploi.fr

Grenoble

Justine COMMIAUX : justine.commiaux@pole-emploi.fr

Zoom sur la formation

Visibilité, adaptabilité et innovation sont à l'œuvre pour anticiper les mutations économiques



De nombreux dispositifs

Collectifs ou individuels, les dispositifs de formation permettent de répondre aux besoins des entreprises et d'anticiper les transitions professionnelles des personnes en recherche d'emploi.

Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi

- Individualisation de la formation (remise à niveau, modularisation, coaching etc.)
- Parcours de découvertes des métiers
- Etapes sans couture vers la qualification/certification (alternance emploi/formation)

L'offre de formation en Auvergne-Rhône-Alpes poursuit 3 objectifs :

- **Etre visible** sur notre site pole-emploi.fr, mais aussi à travers des applications simple d'utilisation telles que « Ma formation » ainsi que « Ouiform » pour nos partenaires.
- **Etre agile** pour nous adapter aux spécificités territoriales et/ou aux exigences d'un secteur
- **Etre innovant** pour transformer en profondeur les modalités de mise en œuvre des formations.

Zoom sur la création d'entreprise une dynamique fortement soutenue par Pôle emploi

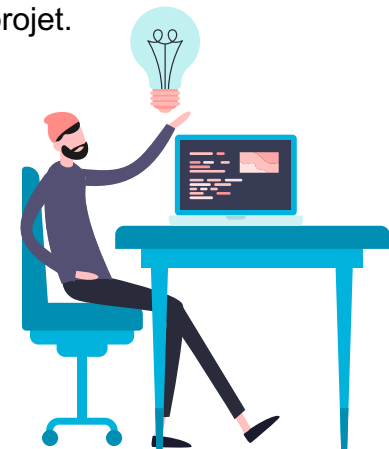
En cumul annuel à fin novembre 2020,

30 787

demandeurs d'emploi ont été accompagnés dans
leur reprise ou leur création d'entreprise

(donnée régionale source Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes).

- Pôle emploi s'est repositionné sur l'accompagnement à l'émergence de projet avec la prestation Activ'créa. Elle permet aux demandeurs d'emploi, à tout moment de leur parcours, de **travailler sur l'émergence d'une idée de création ou de reprise d'entreprise.**
- Pôle emploi oriente les demandeurs d'emploi déjà porteurs d'un projet vers la structure la plus pertinente pour les accompagner.
- En fonction des besoins de chacun, Pôle emploi mobilise si nécessaire des actions de formation ou un accompagnement adapté.
- Pôle emploi propose sur le site emploi-store.fr un **espace dédié à la création d'entreprise** avec des services en ligne dédiés aux porteurs de projet.



Zoom sur les aides et mesures à l'emploi

Aide au recrutement

- **PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)** aide financière de 40% à 80% du SMIC sur 26 heures (+26 ans, TH, RSA, QPV)
- **EMPLOI FRANC** aide financière de 5000 à 15000 euros. Public inscrit à Pôle emploi, suivi par la Mission Locale et résident dans quartier politique de la ville
- **AIDE AGEFIH** aide à l'accueil et à l'intégration de futurs salariés handicapés, aide à l'adaptation des postes de travail au handicap, aide au maintien dans l'emploi.



En faveur des jeunes

- **PEC JEUNE** réservé au secteur non marchand – aide financière de 65% du SMIC – 26h/mois
- **CIE JEUNE** réservé au secteur marchand – aide financière de 47% du SMIC – 32h/mois
- **AIDE ALTERNANT** aide de 5000 à 8000 euros pour un contrat de professionnalisation ou apprentissage démarré avant le 31 décembre 2021

Les aides et mesures à l'emploi

Les aides à la formation préalable à l'embauche et Alternance

L'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) sont 2 dispositifs d'aide aux employeurs, qui ont pour objectif de former les demandeurs d'emploi avant une embauche afin d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper l'emploi proposé.

- **Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle**

contrat de travail > 12 mois

formation interne ou externe de 400h maximum

aide financière de 5 à 8 euros par heure de formation

- **Action de formation préalable à l'embauche**

contrat de travail < 12 mois

formation interne ou externe ou tutorat de 400h maximum

aide financière de 5 à 8 euros par heure de formation

L'alternance : contrats CDD ou CDI associés à un dispositif de formation ayant comme objectif la professionnalisation du salarié sur un métier de l'entreprise. Ils visent l'acquisition d'une qualification.

- **Contrat de professionnalisation**

Jeunes, demandeurs d'emploi >26 ans, bénéficiaires de minimas sociaux

Aides à l'embauche : Aide forfaitaire employeur ou Prime Embauche d'un Senior

- **Contrat d'apprentissage**

Jeunes de 16 à 29 ans

Aide financière de 8525 euros maximum répartie sur 4 ans.





L'OFFRE DE SERVICES DIGITALE



Zoom sur l'Emploi store



Coup de projecteur sur l'emploi store : www.emploi-store.fr

- **Véritable porte d'entrée vers un ensemble de services digitaux**, l'Emploi store créé par Pôle emploi est gratuit et ouvert à tous les internautes souhaitant évoluer professionnellement.
- Plusieurs centaines de services web et mobile issus de Pôle emploi ou des acteurs privés et publics de l'emploi **pour choisir un métier, se former, préparer sa candidature, trouver un emploi** (MOOCs, serious games, simulateurs d'entretien, applications mobiles, moteurs de recherche ...).

www.pole-emploi.fr



1^{er} site emploi d'Europe



7,9 millions d'offres d'emploi publiées en 2019
(offres Pôle emploi + partenaires)



30 à 50 millions de visites par mois en 2020



+ de 850 000 visites
70 000 visites par mois
sur **pole-emploi.fr**
> en région **Auvergne-Rhône-Alpes**



Un espace candidat pour :

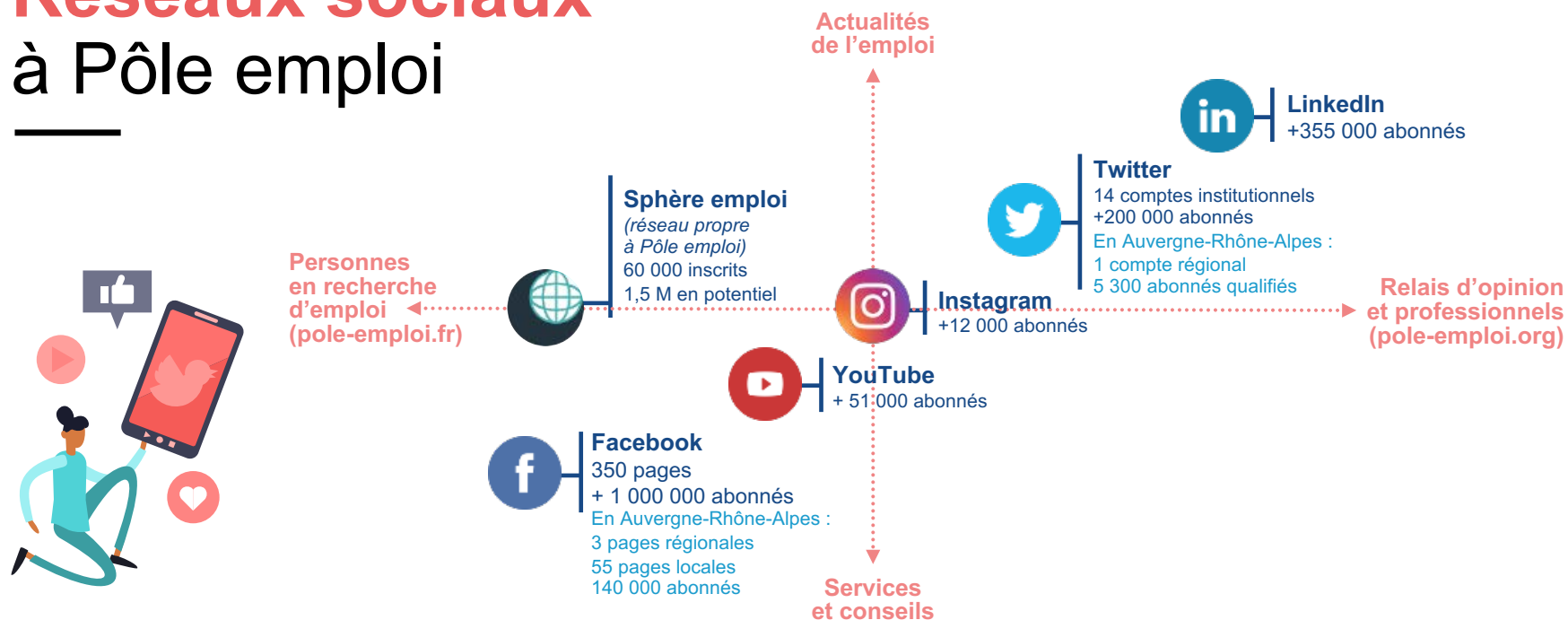
- **Rechercher** des offres, s'inscrire, s'actualiser, accéder à son dossier...
- **S'informer** : droits et démarches, réglementation
- **Accéder à son espace régional** : opportunités d'emploi et de formations, métiers qui recrutent...



Un espace employeur pour :

- **Rechercher** des profils, publier une offre, faire ses démarches employeurs.
- **Gérer son compte** : obtenir une attestation, déclarer et payer ses cotisations, déclarer une embauche.
- **Des conseils et outils** : aides et mesures notamment, calcul des charges...

Panorama des Réseaux sociaux à Pôle emploi



75%

des demandeurs d'emploi
sont inscrits sur un réseau
social

38%

Les utilisent dans leur
recherche d'emploi

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



